Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091751-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s :

Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE, Mme Aude VOIEMENT, M. Laurent PINAULT.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. ECHEGUT Patrick ; Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN.

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Mme Brigitte LASNE DARTIAILH à M. Thomas KOOB, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Henri LE BOT à M. Charles BERTRANDO.

A été élu(e) secrétaire de séance : Fred LAMAIN ORMIERES

DELIBERATION 2026 n°51 : SERVICE JEUNESSE : modification du règlement intérieur de service SAK'ADOS

Le Conseil Municipal
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement de service du secteur Ado en vigueur,
Vu la baisse significative des effectifs constatée le mercredi

Considérant la nécessité d'adapter l'offre d'animation pour garantir la qualité des accueils tout en optimisant les moyens humains et financiers ;

Considérant que les accueils pendant les petites et grandes vacances répondent à une demande soutenue et doivent être maintenus ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091751-DE

MAIRIE DE BAULE

Sur proposition de Mme Aude VOIEMENT, adjointe à la jeunesse, il est proposé de :

- Suppression des accueils hebdomadaires du mercredi (hors vacances scolaires).
- Maintien des accueils pendant les petites et grandes vacances scolaires, selon les modalités existantes.
- Création d'un temps fort mensuel, dont les dates et le contenu seront communiqués aux familles via les canaux habituels (site internet, affichage, réseaux sociaux, etc.). Ce temps fort pourra prendre la forme d'ateliers thématiques, de sorties ou d'événements spéciaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De modifier** le règlement intérieur su service Sak'Ado dans son article 3 comme suit :
 « L'accueil est ouvert durant la 1ère semaine des petites vacances et le mois de juillet. La structure est ouverte les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 18h, à l'exception des vacances de noël.

 Les horaires peuvent être modifiés par l'équipe d'animation et les jeunes en fonctions du programme établi.

 De plus, un temps fort de type soirée ou sortie, sera proposé mensuellement, au public 11-15 ans. »
- **De communiquer le** règlement auprès des familles, tel que modifié

Pour extrait conforme,

Baule, le 23/09/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par : Patrick ECHEGUT
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr